

Lundi 9 décembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MÉDICAMENTS HOMÉOPATHIQUES DÉPÔT DU RECOURS COMPLET DEVANT LE CONSEIL D'ÉTAT LES LABORATOIRES DÉTERMINÉS À PRÉSERVER LA LIBERTÉ DE CHOIX DES FRANÇAIS

Les laboratoires Boiron et Rocal ont déposé devant le Conseil d'État le recours complet contre la décision du gouvernement de mettre fin à la prise en charge par l'assurance maladie des médicaments homéopathiques. Ce dépôt fait suite à la requête sommaire présentée en octobre dernier.

Les laboratoires restent, plus que jamais, déterminés à faire reconnaître le bien-fondé de la pratique homéopathique. En effet, l'homéopathie est prescrite quotidiennement par un médecin généraliste sur trois, de nombreux médecins spécialistes et sages-femmes, tant en cabinet qu'en milieu hospitalier.

Par ailleurs, 82% des Français considèrent que médecine conventionnelle et homéopathie sont complémentaires.

Une des plus importantes études pharmaco-épidémiologiques, menée en France sur plus de 8 000 personnes, a conclu que, à niveau de sévérité égal et tout en étant au moins aussi bien soulagés, les patients pris en charge par des médecins généralistes homéopathes avaient :

- 2 fois moins recours aux antibiotiques dans les infections des voies aériennes supérieures,
- 2 fois moins recours aux anti-inflammatoires dans les douleurs musculo-squelettiques,
- et 3 fois moins recours aux psychotropes dans l'anxiété, les troubles du sommeil et les dépressions.

Ceci illustre tout l'intérêt de l'homéopathie pour la santé publique.

D'un point de vue économique, le remboursement des médicaments homéopathiques, qui ne représentent que 0,29% des remboursements de médicaments, est synonyme d'économies pour la Sécurité sociale compte tenu de la moindre consommation d'autres médicaments plus chers. Plus encore, le maintien du remboursement à 15% se solderait par un coût nul pour les finances publiques du fait de la franchise médicale. Ce taux de prise en charge éviterait une dégradation du pouvoir d'achat des Français grâce au maintien d'une TVA à 2,1%, d'un prix régulé et d'une prise en charge des assurances complémentaires.

Les laboratoires Boiron et Rocal sont déterminés à défendre la liberté de choix des Français et rappellent que les médicaments homéopathiques restent à ce jour pris en charge par l'assurance maladie.

Valérie Poinot, directrice générale des laboratoires Boiron
Stéphane Lehning, directeur général de Rocal

Contacts presse :

Boiron : Arnaud Delaunay – 07.62.65.46.28 – arnaud.delaunay@boiron.fr

Rocal : Frédéric Henry (FHCom) – 06.20.83.23.73 – frederic.henry@fhcom.net